



N° d'épreuve FFM -----9
 Club-----C0792 - MOTO CLUB SAINT AFFRICAIN
 Date-----5-6 mars 2022
 Lieu-----Montlaur (12)

Organisateur technique ----- 128649 - M DE TREMERIE LAURENT
 Email----- laurent.detremerie@groupesimon.fr
 Téléphone ----- 06 87 00 30 57

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course ----- 158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS ----- Désignation LMOC
 Président du Jury ----- 124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD ----- Désignation LMOC
 Membre du Jury ----- 002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE ----- Désignation LMOC
 Membre du Jury ----- 049483 - M LASSAGNE PATRICK ----- Désignation LMOC
 Commissaire technique responsable ----- 215067 - M BOY DANIEL ----- Désignation LMOC
 Commissaire technique ----- 039460 - M BLANC JEAN-PAUL ----- Désignation LMOC
 Commissaire technique ----- 020979 - M RIZON ALAIN ----- Désignation LMOC
 Responsable du chronométrage ----- LMOC ----- Désignation LMOC
 Chronométrateur ----- LMOC ----- Désignation LMOC
 Responsable des transpondeurs ----- LMOC ----- Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Occitanie MX 50 ➤ Scratch / Féminin	Age ----- de 7 à 11 ans (NJ) Cylindrée ---- 50cc
	Trophée Méditerranée MX 450-250	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ---- de 144cc à 500cc
	Trophée Méditerranée MX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ---- 125cc 2T
	Trophée Méditerranée MX 85 ➤ Scratch / Minime / Féminin	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ---- 85cc
DIMANCHE	Championnat Occitanie MX 65 ➤ Scratch / Féminin	Age ----- de 7 à 11 ans (NJ) Cylindrée ---- 65cc
	Trophée Pyrénées MX 450-250	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ---- de 144cc à 500cc
	Trophée Pyrénées MX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ---- 125cc 2T
	Trophée Méditerranée MX 85 ➤ Scratch / Minime / Féminin	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ---- 85cc





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Olivier Hugla	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	4	Temps de trajet (en min)-----	15 min
Hôpital le plus proche -----	St-Affrique (12)		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Circuit Richard Saint		
Adresse-----	Bellune-Cantaloupe, 12400 Montlaur		
Longueur du circuit -----	1 550 m	Largueur minimale-----	7 m
Largueur de la grille de départ -----	45 m	Longueur de la ligne droite de départ --	105 m
Nombre de commissaires de piste --	14 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : Le 18/02/2022	Date : 18/02/2022	Date : 22/02/2022 - Visa 22/0112 Numéro :
 <p>Motoclub Saint Affricain lieu dit "Bellune" Terrain de cross Richard Saint 12400 Montlaur</p>	 	



HORAIRES PREVISIONNELS (1/2)

Vendredi 4 mars 2022

17h00 ----- Accueil des pilotes

18h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 5 mars 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (A)	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (B)	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 125cc	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 85cc	15'
10h20	10h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 50cc	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (A)	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (B)	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 125cc	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 85cc	15'
12h00	12h10	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 50cc	10'
12h10	13h30	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (2)	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (1)	15' + 1T
14h20	14h45	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 125cc	20' + 1T
14h50	15h10	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 85cc	15' + 1T
15h15	15h30	Manche 1	Championnat Occitanie MX 50cc	10' + 1T
15h30	15h45	Pause		
15h45	16h05	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (2)	15' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 450cc / 250cc (1)	15' + 1T
16h35	17h00	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 125cc	20' + 1T
17h05	17h25	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 85cc	15' + 1T
17h30	17h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX 50cc	10' + 1T
18h00		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		





HORAIRES PREVISIONNELS (2/2)

Samedi 5 mars 2022

18h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 6 mars 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (A)	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (B)	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125cc	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 85cc	15'
10h20	10h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 65cc	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (A)	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (B)	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125cc	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 85cc	15'
12h00	12h15	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 65cc	12'
12h15	13h30	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (2)	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (1)	15' + 1T
14h20	14h45	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125cc	20' + 1T
14h50	15h10	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 85cc	15' + 1T
15h15	15h30	Manche 1	Championnat Occitanie MX 65cc	12' + 1T
15h30	15h45	Pause		
15h45	16h05	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (2)	15' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450cc / 250cc (1)	15' + 1T
16h35	17h00	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125cc	20' + 1T
17h05	17h25	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 85cc	15' + 1T
17h30	17h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX 65cc	12' + 1T
18h00		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		





PLAN

**MOTO CLUB SAINT-AFFRICAIN
 PLAN DU TERRAIN DE MOTO CROSS
 "SURNATURAL PARK" 12400 - MONTLAUR.**



- Circuit Moto cross
- Zone Public
- Poste commissaire
- Poste de secours





SITUATION GEOGRAPHIQUE





ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads
(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**ASSO MOTO CLUB DU ST AFRICAIN)
7 RUE RHIN ET DANUBE
12400 SAINT AFFRIQUE**

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n° 10939387304 qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée EP 9 MX MONTLAUR se déroulant à MONTLAUR du 04/03/2022 16H AU 6/03/2022 22H.

Cette attestation est valable **04/03/2022 à 00H00** au **07/03/2022 à 00H00**, sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à saint affrique, le 7/02/2022

Pour la société,



Version juin 2020



N°1.984972 (M 2017) (S)G



- Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont assurées par l'Assurance Banque sinistre jusqu'à concurrence de :



Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

